



Certificateurs

- CPNE de la fabrication de l'ameublement

Publics

- Jeunes
- Salarié(e)
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Accès

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

DESCRIPTION DE LA QUALIFICATION

Le/la responsable de secteur de l'ameublement pilote et optimise les activités d'un service ou d'un secteur.

Il/elle élabore les programmes de travail d'un secteur, dans le respect de la politique QHSE1, des coûts et des délais prévus.

Il/elle encadre les équipes de son secteur et accompagne plusieurs animateurs/trices d'équipe dans leurs missions.

Il/elle accompagne les changements, conçoit, met en œuvre et évalue les démarches d'optimisation et d'amélioration continue.

Il/elle propose un budget d'investissement et de fonctionnement de son secteur et en assure le suivi.

Il/elle travaille en collaboration avec les autres services de son entreprise.

BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc 1 : Pilotage de l'activité du secteur

- Décliner les directives et les orientations de l'entreprise en objectifs opérationnels pour le secteur
- Organiser et planifier les activités du secteur en fonction des priorités
- Coordonner et superviser l'intervention des intervenants externes ou internes
- Analyser les risques liés à l'activité pour les personnes et les installations et identifier les mesures correctives et préventives

CCN1

1411 - Fabrication de l'ameublement

Nomenclature du niveau de qualification

Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé

État

Inactive mais déployable

- Vérifier l'aptitude technique et réglementaire des membres des équipes à effectuer toute intervention
- Contrôler l'application des règles liées à la qualité, la sécurité, l'hygiène et l'environnement et les procédures par les membres des équipes
- Détecter et traiter les non-conformités au regard de la qualité, la sécurité, l'hygiène et l'environnement, analyser les causes et mettre en œuvre les actions appropriées

Bloc 2 : Pilotage de l'activité RH du secteur

- Expliquer les objectifs opérationnels du secteur, vérifier la compréhension et évaluer leur mise en œuvre
- Appliquer et faire appliquer les réglementations sociales et les expliquer aux membres des équipes en lien avec les services RH de l'entreprise
- Animer des réunions avec des animateurs/trices d'équipes
- Préparer et conduire des entretiens individuels
- Évaluer les compétences des membres des équipes
- Mettre en œuvre des actions de développement des compétences des membres des équipes avec les services concernés
- Accompagner les responsables d'équipes dans leurs missions
- Identifier et justifier des besoins de recrutement
- Préparer et conduire des entretiens de recrutement en collaboration avec les services RH
- Organiser et suivre l'intégration d'un nouvel arrivant au sein d'une équipe
- Faciliter la communication au sein des équipes
- Gérer les difficultés et les conflits au sein des équipes

Bloc 3 : Traitement et analyse des informations et données du service

- Formaliser les procédures, les modes opératoires et les règles de fonctionnement
- Élaborer et mettre en œuvre des outils de contrôle et de suivi de l'activité
- Analyser l'activité du secteur en utilisant les outils de contrôle et de suivi de l'activité et les indicateurs de performance
- Vérifier et mettre à jour les systèmes d'information permettant d'assurer la traçabilité des activités de l'équipe
- Rendre compte de son activité à sa hiérarchie
- Présenter et expliquer les résultats de son secteur aux personnes concernées
- Animer des réunions avec différents interlocuteurs internes ou externes
- Proposer et suivre les budgets d'investissement et de fonctionnement

Bloc 4 : Pilotage d'action d'amélioration continu

- Rechercher et analyser des informations concernant des évolutions techniques et industrielles
- Identifier des actions d'amélioration à mettre en œuvre en fonction de l'analyse des indicateurs de l'atelier, des contraintes, des ressources

disponibles et des priorités

- Piloter la mise en œuvre d'actions d'amélioration
- Animer des groupes de travail dans le cadre des actions d'amélioration
- Expliquer aux membres des équipes les mesures d'amélioration, leurs résultats et les suites à donner